

ACCUEIL > JUSTICE

Marseille: Ouverture du procès d'un trafic de stupéfiant sur fond de règlement de compte

JUSTICE Vingt-huit prévenus sont jugés à partir de lundi dans le cadre du procès d'un vaste trafic de stupéfiants dans la cité des lauriers à Marseille...

A.M. avec AFP  |  Publié le 29/10/17 à 17h45 — Mis à jour le 29/10/17 à 18h02

0 
COMMENTAIRE

96
PARTAGES



À LIRE AUSSI



27/10/17 | **JUSTICE**

Bruxelles demande à Paris de lui remettre Salah Abdeslam pour un procès

25/10/17 | **JUSTICE**

Sept ans de prison requis contre une figure du narco-



La cité des Lauriers, dans le 13e arrondissement de Marseille. — BERTRAND LANGLOIS / AFP

- Le procès de 28 prévenus, soupçonnés d'être impliqué dans un vaste réseau de trafic de drogue va débiter à Marseille à partir de lundi.
- La cité des Lauriers serait le fief du clan des « blacks », qui se livreraient une guerre avec les « gitans », à l'origine de nombreux règlements de comptes.

Vingt-huit prévenus, dont des guetteurs, vendeurs, superviseurs, vont être jugés à partir de lundi, par le [tribunal](#) correctionnel de [Marseille](#), pour leur rôle présumé dans



26/10/17 | PROCÈS

Au procès d'Abdelkader Merah, les parties civiles accablent la défense

+ D'ACTU

< 1 SUR 2 >

le [trafic](#) de stupéfiants de la cité des Lauriers, dans le 13e arrondissement de Marseille. Cette cité est le fief du clan des « Blacks », et l'un des plus importants démantelés ces dernières années à Marseille.

Selon la police, ce clan serait engagé dans une lutte sanglante avec la bande rivale des « Gitans » pour la suprématie du trafic de drogue dans les cités des quartiers nord de la cité phocéenne.

>> A lire aussi : Procès de Salah Abdeslam en Belgique: Bruxelles demande officiellement à Paris de lui remettre le djihadiste

60.000 euros par jour

Depuis 2008, ce conflit serait à l'origine d'une trentaine de règlements de comptes, selon des sources policières. Placés par l'accusation à la tête du trafic, quatre frères Ahamada, d'origine comorienne, contestent être « les chefs » du réseau. Ils rejettent les accusations policières qui font d'eux des membres du clan des Blacks.

Le 18 mai 2015, la police interpelle 24 personnes - 4 autres le seront en juin -, saisit 300.000 euros, 40 kilos de cannabis et deux pistolets automatiques. Dans ce point de vente, ouvert de 9h30 à 2h30, les enquêteurs ont relevé 80 clients par heure. Le chiffre d'affaires journalier était estimé à 60.000 euros.

L'enquête a permis de détailler une organisation rigoureuse : appartements-refuges disponibles en cas d'intervention policière, gardien de nuit surveillant les lieux aux heures de fermeture. Un guetteur avait même pour tâche de tenir le compte des allers et venues de policiers lors des opérations afin de déterminer si certains d'entre eux restaient cachés dans les étages.

>> A lire aussi : «Lavez le sang par le droit!»... Au procès d'Abdelkader Merah, les parties civiles accablent la défense

Deux morts

Selon le juge d'instruction, plusieurs règlements de comptes postérieurs aux mises en examen « n'apparaissent pas sans lien avec le trafic se déroulant aux Lauriers ». Le 25 octobre 2015, dans le hall d'entrée du bâtiment D, des malfrats cagoulés et armés, à la recherche d'un membre du réseau, ont tué un jeune homme de 23 ans et deux adolescents de 15 ans, sans lien avec le trafic.

Depuis le début de l'année, deux des onze victimes de règlements de comptes commis dans les Bouches-du-Rhône, ont été tuées aux Lauriers.

>> A lire aussi : Nice: 5 ans de prison pour l'organisateur d'un trafic de cocaïne alimentant la Corse

Meurtres en bande organisée

Quatre des prévenus sont par ailleurs mis en examen depuis 2009 pour meurtres en bande organisée dans l'affaire de la « tuerie de Sainte-Marthe » qui a fait trois morts et deux blessés le 27 janvier 2009. En septembre 2016, la juge d'instruction a prononcé un non-lieu général, les auteurs de cet épisode sanglant de la guerre des Blacks et des Gitans n'ayant pu être formellement identifiés.

Mais elle écrivait qu'il « est possible, sinon hautement probable, que les victimes aient été visées par des membres du clan des Blacks soit en représailles de précédents règlements de comptes, soit pour sa corollaire lutte de territoire sur le réseau des

Lauriers ». En juillet, la cour d'appel a réformé le non-lieu et saisi un nouveau juge d'instruction.

Marseille

Justice

Procès

Trafic de drogue

Règlement de compte



UNE FAUTE ?

0



COMMENTAIRE

96

PARTAGES



20 MINUTES

[Recrutement](#)

[Plan du site](#)

[Notre charte](#)

[Journal PDF](#)

[Archives](#)

[La 21^e Minute](#)

[Publicité](#)

[20 Minutes Média](#)

[Panel des lecteurs](#)

[20 Minutes Livres](#)

[Charte des commentaires](#)

[Mentions légales](#)

[CGU](#)

[Protection des données personnelles](#)

[Gestion des cookies](#)

SERVICES

[Distribution](#)

[Horoscope](#)

[Horoscope chinois](#)

[Code promo Boohoo](#)

[Jeux gratuits](#)

[Mots fléchés](#)

Conjugaison
Recette de cuisine
Codes promo
Code promo Nike

Solitaire
Puzzle
Mots croisés
Sudoku



La fréquentation de 20 Minutes est certifiée par l'ACPM